



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : sous-préfectures

Question écrite n° 63466

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que sous prétexte d'économies budgétaires, le Gouvernement a supprimé en Moselle les arrondissements de Boulay et Château-Salins. Cette mesure est d'autant plus contestable que, dans d'autres départements, des arrondissements ayant deux ou trois fois moins d'habitants ont été maintenus. Par ailleurs, suite à cette suppression, on s'est borné à une fusion en bloc des arrondissements sans se préoccuper de la centralité et de l'accessibilité des chefs-lieux. De nombreux maires ont donc regretté à juste titre que l'on n'ait pris en compte ni les liens de proximité, ni la zone d'attractivité de ces chefs-lieux. Ainsi, selon un document émanant de la préfecture elle-même, les communes du canton de Delme sont en temps de trajet, deux fois plus proches de Metz que de Sarrebourg. De plus, si les habitants concernés font parfois leurs courses à Metz et si beaucoup travaillent dans la région messine, ils n'ont en revanche aucune activité tournée vers Sarrebourg. Pour leurs démarches administratives à la sous-préfecture, ils devront donc faire inutilement de longs déplacements. De même l'arrondissement de Boulay a été créé en 1871 en regroupant les cantons de Faulquemont, Boulay et Bouzonville ; ce dernier était auparavant dans l'arrondissement de Thionville. À juste titre, de nombreux maires de l'ouest du canton de Bouzonville estiment avoir beaucoup plus de liens en direction de Thionville que de Forbach. De même, beaucoup de communes du canton de Boulay sont deux fois plus proches de Metz que de Forbach. Elle souhaite savoir pour quelle raison la solution de facilité, qui consiste à fusionner en bloc les arrondissements, a été privilégiée par rapport à la prise en compte des liens de proximité des différents cantons concernés avec tel ou tel chef-lieu.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63466

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7289

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)